

DEC\_2025\_115

**Décision du Président**

**Détection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public des collectivités de Savoie  
Attribution d'un marché subséquent**

Le Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie ;

*Vu la délibération du comité syndical CS 4-13-2024 du 12 décembre 2024 définissant les délégations permanentes au bureau syndical et au Président ;*

*Considérant la demande de la commune listée ci-dessous reçue par le SDES tendant à la réalisation de géoréférencement des réseaux d'éclairage public ;*

*Considérant qu'une consultation pour la passation d'un marché subséquent concernant le géoréférencement des réseaux d'éclairage public sur le territoire de la commune de La Motte Servolex a fait l'objet d'une publication le 18 novembre 2025 ; que la limite de remise des offres était fixée au 3 décembre 2025 à 12h00 ;*

*Considérant l'analyse des offres effectuée au regard des critères de prix et de délai ;*

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'autoriser la signature du marché subséquent de géoréférencement suivant :

Réf. marché	Collectivité	Attributaire	Montant total HT	Délai (semaines)
2024-004-009	LA MOTTE SERVOLEX	ECR ENVIRONNEMENT	37 848.14 €	9

**Article 2** : D'autoriser les engagements budgétaires associés.

**Article 3** : La Directrice des services est chargée de l'application de la présente décision.

La Motte-Servolex